

REGLEMENT 6 HEURES MARCHE

HORAIRES : 10 H 00 - 16 H 00

DEPART - ARRIVEE : STADE D'ATHLETISME

PARCOURS : 2 075 m dans le Parc du Croissant Vert

Stade d'athlétisme + allées dans parc
non goudronnées

Marche en relais de 2 ou en individuel

ENGAGEMENT : 7€ par équipe – Sur place par équipe 10€

4€ en individuel – Sur place individuel 7€.

Catégories jeunes et espoirs, gratuit

(le paiement peut s'effectuer lors de la remise des dossards le dimanche)

Distribution des dossards à 8 h 30' fin des inscription 9h30'

DISCIPLINE: Les marcheurs non porteurs d'un dossard ne seront pas classés. Les commissaires de course seront chargés de contrôler le respect de la marche.

ORGANISATION: Le circuit est balisé. Les équipes de 2 se relayeront 50 m avant le podium, pendant 6 heures, au rythme qui leur convient.

Pour le classement, les équipes qui auront entamé un tour avant 6 h d'épreuve finiront ce tour et seront chronométrées jusqu'à leur arrivée devant le podium. Les autres seront classées selon leur arrivée sur la ligne en tenant compte du nombre de tours réalisés.

L'OMS décline toute responsabilité en cas de vol ou accident non imputable à l'organisateur, en cas d'accidents provoqués par une déficience physique ou psychique.

VESTIAIRES : les vestiaires et sanitaires du Stade d'Athlétisme seront mis à la disposition des concurrents.

RECOMPENSES : A tous les participants.

ENGAGEMENT DES 6 HEURES MARCHE LE 31 MAI 2009

1^{er} EQUIPIER OU INDIVIDUEL

NOM : _____

PRENOM : _____

ADRESSE :

CODE POSTAL VILLE :

DATE DE NAISSANCE : SEXE F M

CLUB : N° LICENCE.....

FEDERATION :

Joindre photocopie de la licence ou la présenter à la remise des dossards

2^{er} EQUIPIER:

NOM : _____

PRENOM : _____

ADRESSE :

CODE POSTAL VILLE :

DATE DE NAISSANCE : SEXE F M

CLUB : N° LICENCE

FEDERATION :

Joindre photocopie de la licence ou la présenter à la remise des dossards

<p>Pour les mineurs, J'autorise mon fils, ma fille A participer aux 6 heures de Neuilly-sur-Marne sous mon entière responsabilité. Date et signature (obligatoire)</p>	<p>Non licencié à une fédération française La présentation d'un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive, ou d'une photocopie certifiée conforme, datant de moins d'un an, est obligatoire pour participer aux courses (possibilité de présenter une autre licence sportive que celle de l'athlétisme)</p>
--	---

REGLEMENT PAR CHEQUE à l'ordre de l'OMS, à retourner (avant le 25 MAI 2009) au : Service des Sports
Mairie de Neuilly-sur-Marne
93330 Neuilly-sur-Marne